

RELOAD

CET & Fin de carrière

Dans le cadre du projet RELOAD, la négociation sur **le Compte Épargne Temps et les aménagements de fin de carrière** a débuté le 27 octobre par un état des lieux. Lors de la réunion du 7 novembre, la Direction a présenté ses premières propositions.

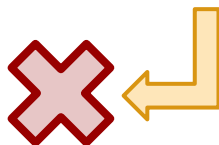
Compte Épargne Temps

Situation actuelle

CET
5^e semaine

CET
Autres droits

CET
Fin de carrière



Pré-accord *Congés* :
prise dans l'année de la 5^e
semaine de congés payés
⇒ **disparition du sous-compte**
(traitement des jours stockés
inclus dans la négociation)

Nouveaux principes

CET
Court Terme

⇒ Accompagner un **projet immédiat**.

- **décaler** du temps sur une autre année
- transformer de l'**argent en temps**
- transformer du **temps en argent**
- transférer des **jours vers le CET LT**
- transférer de l'**argent vers le PERCOL**

CET
Long Terme

⇒ Accompagner un **projet long terme**.

- accompagner la **cessation d'activité** avant le **départ en retraite**
- réaliser **d'autres projets en cours de carrière**
- transférer de l'**argent vers le PERCOL**

En cohérence avec les pré-accords **Congés** et **Durée du travail**, le forfait de **congés supplémentaires** et les **JRTT** à disposition du salarié sont plaçables dans ces 2 CET.

Le principe de l'utilisation en temps du CET Long Terme pour une **pré-retraite à temps plein ou à temps partiel** est réaffirmé dans sa forme actuelle : **396 jours maximum + 1/3 abondement**.

En cours de carrière, un salarié pourra également utiliser son CET Long Terme pour un **projet personnel**, pour une durée de **1 à 6 mois**.

La conversion du CET Long Terme est possible **en argent** dans certains cas de figure : rachat de trimestres, décès, invalidité, dépendance, fin de vie d'un proche.

Enfin, les **10 premiers jours** transférés du **CET vers le PERCOL** demeurent **abondés à 40%**.



RELOAD

CET & Fin de carrière

Aménagements de fin de carrière

La Direction souhaite conserver ou renforcer les dispositifs existants :

- Transformation de l'**Indemnité de Départ en Retraite** (IDR) en jours d'inactivité.
- **Temps Partiel Aidé** (TPA) pour les salariés concernés (carrière longue, pathologies).
- Utilisation du **CET Long Terme** avant la retraite (temps complet ou temps partiel).
- **Départ anticipé** permettant aux salariés concernés (travail de nuit ou en 3x8, accident de travail, maladie professionnelle) de cesser leur activité 2 à 8 mois plus tôt sous certaines conditions (durée du travail en équipe, taux d'invalidité).

La Direction propose également la création ou l'extension de plusieurs dispositifs :

- Le **mécénat de compétences**, permettant de réaliser sur le temps de travail des missions au profit d'organismes d'intérêt général (4 jours/an à partir de 59 ans).
- La volonté de mettre à profit le préavis et les outils disponibles pour favoriser la **transmission du savoir et des compétences**.
- Proposer à tous les salariés, 4 ans avant le départ, un **accompagnement individualisé** pour compléter leur dossier.

Considérations CFE-CGC

*Pour la CFE-CGC, la négociation CET et Fin de carrière doit permettre de répondre aux **différents besoins des salariés tout au long de leur carrière** :*

- **flexibilité temps/argent** sur un horizon de court terme, d'une part,
- **capacité à préparer le plus tôt possible une véritable transition personnelle et professionnelle** avant le départ en retraite, d'autre part.

*Des dispositifs sont améliorés par rapport à leur forme actuelle, et de nouveaux usages sont permis (ex : utilisation du CET Long Terme pour un projet personnel), mais la **Direction doit absolument amender ses propositions pour renforcer l'attractivité et l'utilisation des dispositifs**. La CFE-CGC revendique notamment :*

- Une **plus grande souplesse** pour alimenter les CET (dates, plafonds, possibilité de versement numéraire vers le CET Long Terme).
- La **revalorisation des abondements des transferts vers le PERCOL**.
- Une mesure lisible, **pour tous les salariés en fin de carrière**, en contrepartie de l'abandon des congés d'âge.
- De nouvelles mesures de **transition progressive** vers la retraite.



Prochaines réunions

- 17 novembre
- 28 novembre
- 12 décembre